

**ARRÊTÉ PORTANT RECEVABILITE DES CANDIDATURES
ET COMPOSITION DES LISTES DES CANDIDATS
POUR LE RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS DES
USAGERS AU CONSEIL DE L'OSU-REUNION ET AU COMITE
SCIENTIFIQUE DE L'OSU-REUNION**

Scrutin du jeudi 24 septembre 2020

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation notamment en ses articles L712-2 ; L713-1, L713 -3 ; et L. 719-1 et suivant ainsi que D. 719-1 à D. 719-40 ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la loi n°2020-856 du 09 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;

Vu l'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-2655/CAB/BPA imposant le port du masque pour les personnes âgées de onze ans et plus, sur les marchés en plein air, aux abords des accès des établissements scolaires, d'enseignement supérieur et des crèches ainsi que des zones à forte fréquentation, dans le département de La Réunion ;

Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;

Vu les Statuts de l'Observatoire des Sciences de l'Univers ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif (CEC) réuni en date du 02 septembre 2020.

Vu l'arrêté portant organisation des élections et convocation des électeurs pour le renouvellement des représentants du comité scientifique et du conseil de l'OSU-Réunion en date du 02 septembre 2020.

CONSIDERANT les candidatures déposées et les justificatifs produits en vue du scrutin du jeudi 24 septembre 2020 pour l'élection des représentants au sein du :

Collège des usagers : doctorants

Au Conseil de l'OSU-Réunion et au Comité Scientifique de l'OSU-Réunion

ARRETE

Article 1 : LISTES DE CANDIDATS ET CANDIDATURES RECEVABLES :

Sont déclarées recevables, pour les scrutins du jeudi 24 septembre 2020 concernant le renouvellement des représentants des usagers au Conseil de l'OSU-Réunion et au Comité Scientifique, les listes de candidats et candidatures suivantes :

1-1) Listes des candidatures recevables pour les élections au Conseil de l'OSU-Réunion :

Collège concerné	Sièges à pourvoir	Nom de la liste de candidatures	Ordre de classement préférentiel
Collège des usagers : doctorants	2 titulaires + 2 suppléants	O-INDIEN : Objectif : Implication des doctorants dans les Sciences de l'Univers	1/ Mme. SAUNIER Merlène 2/ M. HOARAU Florian 3/ Mme. MANORO Marion

1-2) Listes des candidatures recevables pour les élections au Comité Scientifique de l'OSU-Réunion :

Collège concerné	Sièges à pourvoir	Nom de la liste de candidatures	Ordre de classement préférentiel
Collège des usagers : doctorants	2 titulaires + 2 suppléants	IDEE : Initiative des Doctorants d' Entropie et Espace-Dev	1/ Mme. PIERRAT Joséphine 2/ M. CHANDELIER Guillaume 3/ Mme. MACHABEE Jaimie

Article 2 : EXECUTION ET MESURES DE PUBLICITE :

Le Directeur de l'OSU Réunion et la responsable administrative sont chargés de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage sur les panneaux d'affichage extérieurs des locaux administratifs de l'OSU-Réunion (Bâtiment S4B) - site du Moufia, ainsi que sur le site web de l'OSU-Réunion.

Fait, à Saint Denis, le 15 septembre 2020

Le Président de l'Université

Pr. Frédéric MIRANVILLE



Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 5 SEP. 2020

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de La Réunion.